



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction de l'Education, de la Jeunesse et
des Sports

Service gestion des collèges et
interventions scolaires

Affaire suivie par : Isabelle Grimaud
Poste: 73.45

2011-CG-3-3138

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 10 juin 2011

**CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT DES YVELINES AUX
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ENGAGÉS PAR LA COMMUNE
DES ESSARTS-LE-ROI POUR LE DÉPLACEMENT DU SKATE PARC**

Politique sectorielle : Enseignement Secteur d'intervention : Enseignement du 2nd degré Programme : Actions en faveur des collèges publics Dépenses d'investissement	CP 2011
Montant prévu :	7 522 310 €
Montant déjà engagé :	5 022 857 €
Montant disponible :	2 499 453 €
Montant réservé pour ce rapport :	18 520 €

Le présent rapport a pour objet de vous proposer l'attribution d'une subvention ponctuelle aux travaux d'investissement engagés par la commune des Essarts Le Roi, en faveur de la construction d'un skate parc communal dans l'enceinte du complexe sportif Charpentier, opération faisant suite à la reconstruction aujourd'hui terminée du collège des Molières.

Dans le cadre de cette opération, pour les besoins du chantier et l'installation d'un parking provisoire au bénéfice des enseignants, la Commune des Essarts-le-Roi a accepté de mettre à disposition le terrain mitoyen du skate parc communal qui avait été financé au titre d'un contrat départemental en 2003 et dont les équipements ont été démontés.

Au terme des travaux (fin novembre 2010), le Département devait restituer cet équipement en l'état d'origine. Or, devant les troubles divers d'ordre public constatés (intrusions dans l'établissement, détritus retrouvés dans l'enceinte du collège en bordure de la clôture, rassemblements et nuisances sonores), la commune des Essarts a proposé le déplacement du skate parc dans l'enceinte surveillée du complexe sportif Charpentier.

La mise en œuvre de cette solution, a été acceptée par l'ensemble des partenaires : établissement, communauté de communes des Etangs et mairie, ce déplacement contribuant en outre à une meilleure protection du collège.

Dans ce contexte très particulier, je vous propose d'accorder à la commune des Essarts-le-Roi une subvention exceptionnelle de 18 520 €, calculée par référence aux aides contractuelles, soit 30 % d'une dépense subventionnable estimée à 61 735 € HT, chiffrage du projet à l'issue de la procédure d'attribution des marchés le 27 avril 2011.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :